

Office du Tourisme et des Congrès (OTC) - Subvention 2011

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

1. Cadre général

La convention quinquennale du 23 décembre 2009 qui fixe les relations entre la Ville de Besançon et l'Association Office du Tourisme et des Congrès (OTC) s'inscrit dans la continuité du travail entamé depuis de nombreuses années et dans le cadre du schéma de développement touristique Ville-Agglomération pour 2010-2016.

En application de l'article 7 de ladite convention du 23 décembre 2009 qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2010, la Ville alloue annuellement à l'OTC une subvention dont le montant est défini dans un avenant annuel en tenant compte d'une part des possibilités financières de la Ville et d'autre part :

- des projets d'actions à court, moyen et long terme proposés par l'Association,
- des éléments retenus par la Ville dans le programme annuel d'actions proposé par la structure et le budget prévisionnel correspondant,
- des efforts entrepris par l'Association pour rechercher des financements autres que municipaux.

Dans ce cadre, l'OTC présente un plan d'actions 2011 ambitieux décrit ci-dessous dans ses grandes lignes et plus en détail dans l'annexe de l'avenant n° 1 à la convention du 23 décembre 2009.

Ce plan d'actions fait apparaître un budget de l'OTC de 1 200 000 € pour lequel la Ville est sollicitée à hauteur de 645 811 €. Cette subvention conjuguée au reversement du produit de la Taxe de Séjour prévu en 2011 pour 230 000 € devrait permettre à l'OTC de répondre à ses missions d'accueil, d'information, de promotion, de commercialisation et d'observation telles qu'elles sont prévues dans les dispositions de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992. Par ailleurs elle devrait permettre à l'OTC de pouvoir développer les actions d'animation et de partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels qu'il propose dans son plan d'actions 2011.

Ces actions sont d'une part la résultante des objectifs définis dans le schéma de développement touristique Ville - CAGB et d'autre part la continuité des actions engagées en 2010.

Parmi ces actions engagées en 2010, on peut citer :

- la création de la charte graphique adoptant le logo de la Ville permettant de garantir la cohérence, la pertinence et la lisibilité de l'ensemble de supports de communication ainsi qu'une signature «Besançon l'irrésistible»

- l'élaboration de documents touristiques à l'usage du grand public et des professionnels parmi lesquels on peut citer le guide touristique, le guide des hébergements, le guide des restaurants, le guide des visites de la Ville, les flâneries, plans de ville, le guide des manifestations dans le respect de la déclinaison de la charte graphique

- la réalisation d'un comptoir d'accueil avec présentoir pour l'ensemble de la documentation touristique.

- la création d'un nouveau site internet. Le secteur du Tourisme est particulièrement impacté par la vague du numérique. Pour cette raison, l'OTC a décidé de rénover son site internet en y incluant des innovations telles que des applications IPOD et IPAD ainsi que des flash codes permettant une communication nouvelle de la destination Besançon et du Grand Besançon.

- le développement des animations de Noël avec en particulier l'organisation de la Randonnée de Noël, le développement de visites guidées spéciales sur la thématique de Noël, des séjours prestigieux à Besançon ciblant une clientèle haute gamme et les ateliers d'artistes qui sont à la fois un vecteur de promotion pour nos artisans d'art qui doivent permettre d'attirer une clientèle nouvelle à Besançon.

Ces actions nouvelles ont pu être engagées par l'OTC grâce aux moyens supplémentaires accordés par la Ville en 2010.

2. Subventions proposées

2.1. Outre ses missions traditionnelles et certaines actions 2010 reconduites, l'OTC s'engage pour l'année à venir à développer plus particulièrement les actions décrites ci-dessous :

- le renforcement de l'opération accueil-été qui consiste à mieux accueillir, mieux informer le touriste et parallèlement recueillir les données concernant l'origine des touristes, leurs principales motivations. Il s'agira de 5 à 6 personnes se déplaçant en uniforme et allant en vélo à la rencontre des touristes.

- l'élaboration d'un plan marketing. La promotion et la communication de la Ville doivent être organisées autour d'une véritable réflexion marketing. Cette réflexion est basée sur l'analyse des forces et des faiblesses de notre destination, d'études de la concurrence ainsi qu'une prospection de nouveaux marchés, de nouvelles cibles en lien avec les professionnels de la Ville et en phase avec les orientations des CDT et CRT.

- l'organisation de la semaine du Patrimoine en septembre. En prolongement des journées nationales du patrimoine, l'OTC souhaite avec l'ensemble des services culturels de la Ville organiser des visites thématiques durant toute une semaine pour conforter l'image culturelle de la Ville de Besançon. Dans ce cadre, il est aussi prévu un programme spécifique d'accessibilité des personnes handicapées.

- une commercialisation renforcée. Outre les éductours, la présence sur les salons professionnels, les opérations de mailing, de newsletters, il est prévu, en partenariat avec les services de la Citadelle, d'organiser les «rencontres de l'offre» associant les professionnels de Besançon et du Grand Besançon qui sont destinées à mieux faire connaître nos produits touristiques.

- une communication offensive. En parfaite symbiose avec la Direction de Communication de la Ville, une nouvelle campagne de communication (annexe de l'avenant n° 2, à la convention du 23 décembre 2009) sera développée. Celle-ci prévoit un plan média dans lequel seront compris de l'affichage, de la documentation, des insertions presse et de l'achat d'espace, etc. Les cibles s'étendront en 2011 aux pays limitrophes comme l'Allemagne et la Suisse.

Pour permettre à l'OTC de mettre en œuvre ces actions, il est proposé de lui attribuer une subvention de 645 811 € pour 2011.

En cas d'accord, la somme de 645 811 € sera prélevée au chapitre 65.95.6574.89053.30200 et versée en plusieurs fois sur appel de fonds de l'OTC et non en deux termes comme prévu initialement.

2.2. Par ailleurs, dans la logique décrite ci-dessus, il est proposé d'accompagner dès 2010 l'OTC dans la mise en œuvre d'une action pluriannuelle de redynamisation du secteur de la restauration. Il est donc proposé d'ajuster le montant de la participation 2010 de la Ville et de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 35 000 € qui sera versée sur présentation d'un plan d'actions.

En cas d'accord, la somme de 35 000 € sera prélevée au chapitre 65.95.6574.89053.30200.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces deux subventions à l'Office du Tourisme et des Congrès et à autoriser M. le Maire à signer les avenants n° 1 et n° 2 à la convention quinquennale du 23 décembre 2009 à intervenir au titre de 2010 et 2011.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur les propositions qui lui sont soumises.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.